

D. Comment expliquez-vous la différence?—R. Les familles voyageaient sur un seul passeport.

D. Y avait-il parmi eux des Yougoslaves qui n'ont jamais été naturalisés Canadiens et qui ne faisaient que rentrer dans leur pays natal?—R. Oui il y en avait.

D. Combien y en aurait-il sur ce total de 2,000?—R. Il y avait 799 nationaux yougoslaves sur ce nombre.

D. Tous les autres étaient des citoyens canadiens voyageant avec des passeports canadiens?—R. Naturalisés ou citoyens de naissance.

*M. Riley:*

D. J'aimerais poser quelques questions au sujet du contrôle exercé sur les demandes de passeports faites par des citoyens canadiens qui résident au Canada. N'est-ce pas excessivement difficile de contrôler la validité de la citoyenneté des gens qui demandent un passeport?—R. Il faut naturellement se fier à la déclaration de la personne qui se porte garant ou qui affirme la véracité des déclarations.

D. Quelqu'un peut déclarer qu'une photographie porte ma signature. Celle-ci peut n'être pas connue du Bureau des passeports, mais elle sera acceptée n'est-ce pas?—R. Peut-être pas automatiquement, mais de façon générale, c'est la règle dans bien des cas.

D. Le passeport est accordé presque automatiquement?—R. Oui. Nous avons longuement étudié la question, mais il est extrêmement difficile de concilier les exigences rigoureuses de la sécurité d'une part et d'autre part, la rapidité avec laquelle il faut délivrer des passeports aux réclamants qui les méritent.

D. La meilleure façon de contrôler ne serait-elle pas que la Gendarmerie royale, là où elle se trouve, certifie que le portrait du réclamant est bien authentique ou de faire certifier la demande par un constable de la Gendarmerie royale?

Le PRÉSIDENT: Ce serait là une attestation satisfaisante.

Le TÉMOIN: Je n'aimerais pas exprimer d'opinions prématurées sur une méthode quelconque de contrôle, mais je puis assurer aux membres du Comité que les fonctionnaires du Bureau des passeports songent sérieusement au problème. Nous essayons de découvrir la façon la plus effective de contrôler les demandes, sans prendre trop de temps et sans causer de retard au public voyageur. Nous nous rendons compte que les gens aiment à obtenir leur passeport rapidement.

D. Je suis d'avis que, même si ces passeports ont été saisis en Yougoslavie, si quelqu'un voulait obtenir une couple de cents passeports ici, au Canada, il pourrait les obtenir en masse.—R. Je ne suis pas de votre avis.

D. Il est probable que vous n'êtes pas suffisamment protégés pour empêcher la chose.

M. HIGGINS: Ne lui répondez pas.

Le PRÉSIDENT: Que voulez-vous dire par "en masse"?

*M. Riley:*

D. Si vous voulez vous rendre à l'étranger, disons pour deux semaines, je prétends que vous pourriez obtenir dix passeports à Montréal et dix passeports à Vancouver et ainsi de suite?—R. J'en doute fort.

D. Mais c'est possible?—R. Je ne le crois pas.